

S'LO

Date de convocation :
24 février 2023

Séance du 3 mars 2023

Président : M. Xavier ODO

Secrétaire(s) : Mme Victoria MARI.

Nombre de conseillers :
en exercice : 29
présents : 22

Présents : Mmes – MM. :

Xavier ODO, Isabelle GAUTELIER, Guillaume MOULIN, Najoua AYACHE, Florian RAPP, Victoria MARI, Frédéric SERRA, Irène DARRE, Christophe CABROL, Marie-Claude MASSON, Nathalie COURREGES, Hervé NOUZET, Amar MANSOURI, Olivier CAPELLA, Maxime MONTET, Delphine FAURAND, Aurélie FRONTERA, Florian CAMEL, Roland DÉCOMBE, Jérôme BUB, Daniela SEIGNEZ, Monji OUERTANI

Ont donné procuration : Mmes – MM. :

Maria MARTINEZ à Marie-Claude MASSON, Djamel MESAI-MOHAMMED à Hervé NOUZET, Charlotte MARLIAC à Olivier CAPELLA, Chloé OLLAGNIER à Florian RAPP, Théo VIGNON à Najoua AYACHE, Pia BOIZET à Roland DÉCOMBE, Arnaud DEROUBAIX à Victoria MARI

**PROTECTION DES PEINTURES MURALES DE L'ÉGLISE SAINT PIERRE -
DEMANDE DE CLASSEMENT AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES**

Dans le cadre d'un projet de mise en valeur de l'intérieur de l'église Saint Pierre initié en fin d'année 2022, une étude visant à repérer les campagnes de décors peints significatives sur l'ensemble des parois intérieures de l'église a été réalisée dans le chœur, la nef, les bas-côtés, la tribune et la chapelle latérale. Ce diagnostic a révélé à plusieurs endroits, la présence de peintures murales anciennes. Les éléments mis au jour révèlent un décor peint au registre architectural et ornemental dans le «Grand style» - style Louis XIV / milieu XVIIe - début du XVIIIe.

Considérant le caractère historique des peintures murales, il est proposé au Conseil municipal d'approuver la demande de classement au titre des Monuments historiques auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC).

Après avoir entendu le Rapporteur et délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE la demande de classement des peintures murales de l'église Saint Pierre au titre des Monuments historiques auprès de la DRAC ;

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toute mesure et à signer tout document nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A l'unanimité des suffrages exprimés par 29 voix pour.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Xavier ODO.

La Secrétaire,
Victoria MARI.

